Gemeng
Konsdref

Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté de l' Administration Communale de Consdorf, nº CL.2-02-2025 du 19 décembre 2025, le bourgmestre de la Commune de Consdorf a autorisé à Felgen & Associés Engineering S.A., pour compte de l'Administration Communale de Consdorf,

Projet d'exploitation d'un hall polyvalent dans le centre culturel de la localité de Scheidgen avec rénovation du bâtiment à Scheidgen, 22, Route d' Echternach
(établissement de la classe 2)

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Consdorf, le 07 janvier 2026

le bourgmestre, le secrétaire communal,

COMMUNE DE CONSDORF

Administration Communale de Consdorf
8, Route d'Echternach
L-6212 Consdorf
Tél. (+352) 79 00 37 – 1
Fax (+352) 79 04 31
consdorf.lu